



Commune d'UGNY LE GAY

informations aux habitants

Bulletin Municipal n° 34

Informations des habitants Novembre 2007

Editorial :

Dernière ligne droite...

Dans quelques semaines, le 9 et 16 Mars exactement, nous connaissons le nouveau Maire de la commune d'UGNY LE GAY. Pour ma part je cèderai ma place avec soulagement, tant la charge devient compliquée et lourde à porter...

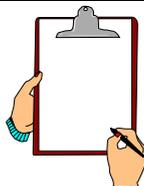
Je quitte ma fonction sans regret, sans amertume non plus ! Certes, certains citoyens de notre village ne m'ont pas facilité la tâche, qui ont agi ou se sont exprimé avec beaucoup de mauvaise foi (j'ai même eu droit à la diffamation d'un « corbeau »). Mais cela n'a finalement pas beaucoup d'importance dans le bilan que je peux tirer de mes treize ans passés à la direction du village d'UGNY LE GAY. Ce que je retiendrai de cette aventure humaine c'est la chaleur et le soutien de tous ceux qui m'ont accompagné dans la gestion et l'animation de notre commune tout au long de cette longue décennie.

Si je dois garder un souvenir de mon passage à la Mairie d'UGNY LE GAY, c'est cette formidable capacité des habitants de notre village à se mobiliser pour la bonne cause et leur solidarité pour soutenir ceux qui sont dans la peine ou le besoin. Nous sommes prompts à nous chamailler pour des choses futiles mais nous savons tous faire un effort de solidarité lorsque quelqu'un a besoin de nous.

Alors je sais que ces élections municipales qui vont avoir lieu les 9 et 16 Mars 2008 vont encore réveiller les vieilles rivalités claniques de notre bourg, mais je sais aussi que cela n'est pas bien grave car nous savons tous que nous pouvons compter sur la solidarité villageoise quand il y a un coup dur !

Je souhaite bon courage à mon successeur. Nous laissons un village avec une gestion saine (il n'y a pas de dette), mais hélas des chantiers non achevés. Cela n'est pas toujours de notre fait bien que l'activité du Conseil Municipal soit un facteur facilitant pour faire avancer les projets... Car aujourd'hui, le montage d'un dossier de subvention ou la conduite d'un chantier de voirie est très difficile pour le Maire d'un petit village. Avec la décentralisation et le désengagement de l'état, tout incombe aujourd'hui aux communes. Pour les Maires des grandes villes, pas de problème : une mission nous est confié par l'état, alors on embauche un spécialiste. Pour un Maire rural, c'est à lui que revient la charge de travail ! Et comme nous ne sommes, ni des spécialistes en urbanisme, ni en travaux publics, ni en droit commercial, ni en droit public, je vous laisse imaginer la montagne de travail qui attend les Maire de toute petite commune du XXIème siècle ! A moins que...

Jean-Paul Goyhénèche



Agenda

Le comité des fêtes organise

Un après-midi Halloween

Le 31 Octobre à partir de 16 heures.

Il vous invite à venir goûter un petit verre de beaujolais nouveau le 15 Novembre...

**Le Dimanche 11 Novembre 2007,
à 11 heure 30**

**Le Conseil Municipal
& la section des Anciens combattants
vous invitent à la commémoration de
l'armistice de la guerre 14-18.**

Le Conseiller Général Jean-Luc LANOUIHL

**Tiendra une permanence le Mardi 13
Novembre à partir de 18 heures 30.**

AVIS AU PUBLIC

Commune d'UGNY LE GAY

Enquête publique de la carte communale

La carte communale de la commune d'UGNY LE GAY est en cours d'élaboration.

A cet effet,

Monsieur Claude BEGUE demeurant 3 rue Félice à 02490 MAISENY a été désigné par le président du tribunal administratif comme commissaire enquêteur.

L'enquête se déroulera à la mairie, du samedi 27 Octobre 2007 au Dimanche 25 Novembre 2007, aux jours et heures habituels d'ouverture.

Monsieur le commissaire enquêteur recevra en mairie Le commissaire enquêteur recevra à la mairie les Samedi 27 Octobre, 17 Novembre et 24 Novembre de 14 à 17 heures.

Pendant la durée de l'enquête, les observations sur le projet de carte communale pourront être consignées sur le registre d'enquête déposé en mairie. Elles peuvent également être adressées par écrit au commissaire enquêteur.

Le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur pourront être consultés à la mairie à l'issue de l'enquête.

Lettre au Préfet de l'Aisne:

"Pourquoi je démissionnerai... si je démissionne..."

Depuis les premières lois sur la décentralisation, l'Etat s'est progressivement désengagé dans l'aide aux collectivités locales. Il a transféré de plus en plus de missions d'aides aux citoyens sur les communes, et, naturellement toute la charge de travail qui accompagne ce transfert. Si cette énorme augmentation de l'activité municipale a pu être assimilée par les grosses communes, les petites communes comme celle que je dirige sont bien incapables d'assumer les contraintes que leur impose un pouvoir législatif qui impose une réglementation envahissante!

Si, encore vos services faisaient preuve d'un minimum de compréhension et d'indulgence pour l'imperfection de notre travail, nous pourrions continuer à nous échinier au milieu des multiples contraintes réglementaires sans trop « barguigner »... Mais la rigueur et la volonté obsessionnelle d'appliquer le règlement à la lettre fait que la gestion municipale devient tellement une affaire de spécialistes que l'élu ordinaire n'y a plus sa place. Et tant pis pour la démocratie !!!

Aujourd'hui vos services de l'urbanisme me font un procès parce que j'ai lancé un avis d'enquête publique comportant une erreur d'une journée (29 jours au lieu de 30)! Cette journée supplémentaire tombant un dimanche et les habitants qui désirent consulter les éléments de l'enquête étant invités à venir le faire aux heures d'ouverture de la Mairie, je ne vois vraiment pas en quoi j'aurais pu léser les citoyens de ce pays. Vos fonctionnaires zélés menacent néanmoins de faire annuler cette enquête, ce qui va occasionner quelques 2 000 euros de frais d'insertion d'annonces légales à un budget communal exsangue qui n'en avait nul besoin.

Monsieur le Préfet, j'ai un travail de directeur d'école qui me prend énormément de temps ! J'ai choisi de m'investir dans le milieu associatif de notre pays parce que j'estime que c'est une façon indispensable de faire vivre la démocratie : je suis donc président du cercle des Nageurs de Chauny, président de l'association pour l'insertion socio-professionnelle. Tout cela prend aussi énormément de mon temps.

Si, parce que des bureaucrates imbus de leur pouvoir prennent un malin plaisir à me mettre des bâtons dans les roues, je dois passer des heures à faire et refaire les dossiers municipaux dont j'ai la charge, Monsieur le Préfet, autant vous dire tout de suite que je préfère laisser tomber.

L'incident que je mentionne dans cette lettre est le dernier d'une longue liste de contraintes que m'a imposé vos services, qui, mises bout à bout deviennent à la longue insupportable.. C'est en quelque sorte la « goutte d'eau qui fait déborder le vase... »

C'est pourquoi, Monsieur le Préfet, j'ai le regret de vous présenter ma démission pour le mandat de Maire que j'assume depuis treize ans, non pas tant dans sa dimension de chef de l'exécutif de la Municipalité, mais en tant qu'agent de l'état au service de pouvoir central.

Je reste donc au service de la population qui m'a élu et conserve mon mandat de conseiller municipal, ainsi que toutes les délégations que m'a accordé le conseil municipal pour le représenter dans les instances inter-communales ...

Cette lettre sera envoyée au Préfet, lundi 29 Octobre à 9 heures, si le fonctionnaire du service de l'urbanisme chargé d'aider à la mise en place de la carte communale persistait dans son intention de l'annuler !

Les élections municipales: pourquoi les Maires croulent sous les charges...

Circulaire 200738 du 20 juin 2007 sur la composition des commissions de sécurité :

« ...Le principal impact pour votre commune de l'évolution du dispositif (les commissions de sécurité), résulte dans l'obligation (pour le Maire) d'être présent d'une part à l'examen des lieux mais aussi à la réunion qui statue sur la décision à prendre... »

Lettre du 17 Juillet du préfet de l'aisne :

« ...Le Préfet peut procéder, mais seulement après mise en demeure du Maire, à l'évacuation forcée en cas de stationnement illicite, sans passer par le juge.

Le Maire devra apporter tous les éléments permettant d'apprécier concrètement les risques d'atteinte à la salubrité, la sécurité ou la tranquillité publique... »

L'article 9 de la loi 2007 297 sur la prévention de la délinquance

dote les maires de nouveaux outils pour accompagner les familles rencontrant des difficultés dans l'éducation de leurs enfants.

Il sera aidé par un Conseil pour les droit et les devoirs de la famille.

Mais c'est au Maire de le créer par délibération du conseil Municipal!

C'est aussi au Maire de proposer un accompagnement parental. Il a aussi obligation de vérifier si la famille fait l'objet d'un contrat d'accompagnement parental ou d'une mesure judiciaire d'assistance éducative et d'en informer le cas échéant le CDDF (Conseil pour les Droits et les Devoirs de la Famille).

En cas de carence éducative avérée, il appartient au Maire de saisir le Président du Conseil Général.

Enfin l'article 10 institue une procédure de saisie du juge des enfants par le Maire.

Le CCDF, instrument de prévention, doit être pris en compte dans les dispositifs territorialisés de la prévention de la

délinquance, notamment à travers les conseils locaux ou intercommunaux de sécurité et de prévention de la délinquance qui coordonnent, sous l'autorité du Maire, toutes les actions mises en place sur le sujet... »

Décret d'application relatif au code de l'action sociale :

« ...Le Maire est tenu d'ouvrir un registre sur lequel seront inscrites toutes les personnes âgées ou fragiles du village. Ce registre, outre l'état civil, devra mentionner une foule de renseignements sur les personnes concernées.

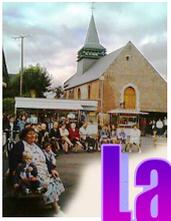
En matière de protection des personnes contre la canicule, le Maire est tenu d'aménager un lieu « réfrigéré » afin de pouvoir y faire séjourner les personnes fragiles lors de chaleur exceptionnelle... »

Lettre du 30 Avril de la direction générale de la santé :

« ...Le guide d'évaluation de la vulnérabilité (des systèmes d'alimentation en eau) doit vous aider à définir les mesures à mettre en oeuvre pour renforcer la sécurité des installations dont vous êtes responsable... »

La liste est encore longue des missions dont se décharge l'état sur le dos de ses élus locaux. Son désengagement à travers le démantèlement des administrations de proximité, fait qu'aujourd'hui, tout retombe sur les épaules du Maire pour toutes les tâches administratives dont ne peut plus s'occuper l'état faute d'employer des fonctionnaires pour le faire.

La direction départementale de l'Équipement a quitté notre canton depuis Janvier 2007. Le tribunal d'instance de Chauny va disparaître à son tour... Il n'y a plus de service EDF de proximité pour les particuliers à CHAUNY ; Bientôt ce sera au tour de la perception, puis viendra l'ANPE... Et pourquoi pas un jour supprimer l'hôpital ? Nous devons aller nous faire soigner à SAINT-QUENTIN. Les petits villages auront alors perdu leur Mairie, leur secrétaire, leur conseil Municipal pour se faire administrer par le centre-bourg... On appelle ça le progrès et la modernité!



La vie du village

L'opération brioches : Un grand succès !

Les habitants d'UGNY LE GAY ont encore fait preuve d'une belle générosité pour les papillons blancs. En effet c'est **233 euros** qui ont été récoltés pour venir en aide aux personnes handicapées de cette association...

Merci donc à votre bon cœur, et merci à Josiane, Josselyne, Elisabeth et Jean-Louis pour s'être occupé de la collecte...

Assemblée générale du comité des fêtes : Bilan de l'année 2007

Nous étions une petite vingtaine de personnes, vendredi soir pour l'assemblée Générale du Comité des fêtes. Chacun a pu entendre le rapport d'activités et le rapport financier de l'association. Les manifestations ont toutes connu un bon succès avec bien sûr un engouement plus fort pour la fête patronale et le 14 juillet.

Côté finances, le compte en banque est suffisamment garni pour financer les activités jusqu'à la prochaine subvention... Le bureau a été reconduit Les prochains rendez-vous vous ont été présentés dans l'agenda de la page 1



Bonne participation aussi à la randonnée !

« Mettez une poubelle sur la place M'sieur le Maire et vous verrez on ne verra plus de cochonneries !... »

Le premier adjoint de notre commune a fait mettre sur la place une poubelle... Pour que les citoyens qui y passent leur soirée ne laissent pas traîner les déchets de leur casse croûte sur la place... J'avoue que j'étais assez sceptique...

Et puis on a vu qu'effectivement, un élan de civisme s'est senti les premières semaines : plus ou presque de papier sur la place. Mais on le sait, les mauvaises habitudes sont les plus difficiles à perdre !

Alors un effort s'il vous plaît Messieurs Dames : servez vous de la poubelle !

Ginette nous a quitté...



Il y a quelques mois, avec Michel et Maurice, Ginette nous a quitté... Elle est partie comme elle avait vécu, avec courage et dignité. Elle aura accompagné le renouveau de la section des anciens combattants dont elle était la Vice-Présidente. Elle nous a toujours étonné par son dynamisme, son optimisme, sa faconde et sa « gentille impertinence ». Chers disparus, nous aurons toujours une pensée pour vous.